

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 09/08/2024 - B2024/011578 - 2016 B 01562 - 824 342 828 - A2 CONSEIL

Bilan simplifié

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023						Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010		012					
	incorporelles - Autres	014		016					
	Immobilisations corporelles	028	26 001,59	030	18 973,29	7 028,30		5 300,67	
	Immobilisations financières (1)	040	1 050,00	042		1 050,00		1 050,00	
	Total I (5)	044	27 051,59	048	18 973,29	8 078,30		6 350,67	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	- Clients et comptes rattachés	068	27 497,14	070		27 497,14		9 816,02	
	Créances (2)								
	- Autres (3)	072	52 626,18	074		52 626,18		11 377,54	
	Valeurs mobilières de placement	080	153 106,92	082		153 106,92		52 071,00	
	Disponibilités	084	166 933,94	086		166 933,94		267 419,64	
	Charges constatées d'avance	092		094					
Total II		096	400 164,18	098	0,00	400 164,18		340 684,20	
Total général (I+II)		110	427 215,77	112	18 973,29	408 242,48		347 034,87	
PASSIF						01/01/2023 - 31/12/2023 Net		01/01/2022 - 31/12/2022 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120				5 000,00		5 000,00	
	Écarts de réévaluation	124							
	Réserve légale	126				500,00		500,00	
	Réserves réglementées	130							
	Autres réserves	132				181 199,59		159 950,00	
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136				58 484,53		66 210,27	
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142				245 184,12		231 660,27	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			0,00		0,00	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				40 299,32		57 844,04	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés	166				37 995,90		23 793,48	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	346,89			84 763,14		33 737,08	
	Produits constatés d'avance	174							
Total III		176				163 058,36		115 374,60	
Total général (I+II+III)		180				408 242,48		347 034,87	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

Expéditeur :

Greffes du Tribunal de Commerce
CS 50228 29 rue de la Résistance
42006 SAINT-ETIENNE Cedex 1



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
SAINT-ETIENNE

Références :	D2420401707
Interlocuteur :	RFA
Dossier :	2016B01562 / 824 342 828 RCS Saint Etienne
Vos références :	A2 CONSEIL non indiquées

2016B01562 / 824 342 828

A2 CONSEIL

3 Rue Maréchal Leclerc
42580 L'ÉTRAT

Saint-Etienne, le 22/07/2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous retourner par le présent courrier les documents que vous nous avez adressés en vue du dépôt des comptes annuels de la société ci-dessus référencée pour l'exercice clos au 31/12/2023.

En effet, il convient de nous adresser, avec les pièces ci-jointes retournées :

- Veuillez nous faire parvenir des documents qui soient tous dans le même sens de lecture (attention aux recto verso).

Lors du retour de votre dossier complété, veuillez simplement joindre la présente lettre, avec un règlement à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne d'un montant de 50,96 Euros.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal



E. retard.

Bonne réception

Greffe TC
29 JUL. 2024
Saint-Etienne

IDENTIFICATION

Mme SLIWKA CAROLINE

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20171980072323

Pour le compte de :

SAS A2 CONSEIL
3 RUE DU MAL LECLERC
42580 L'ETRAT

N° SIREN : 824 342 828

Période déclarée : Année 2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)

*Certifie conforme à exact
à l'original par la
présidente.*

C. Slwka

A2 Conseil

Sas au capital de 5000 €
3 rue du Maréchal Leclerc
42580 L'ETRAT
Tél. 09 83 28 18 71
SIRET. 824 342 828 00012 APE 8419Z

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

caroline@a2-conseil.fr

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

3 rue du Maréchal Leclerc

Code postal

42270

Ville

L'Etrat

Pays

France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

transaction immobilière, courtage bancaire

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal

32 928

Bénéfice imposable à 15%

42 500

Déficit (report du 2033-B)

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

EBP

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	45 000
Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)	45 000
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	45 000

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	26 002	18 973	7 029
Immobilisations financières (1)	1 050		1 050
TOTAL I (5)	27 052	18 973	8 079
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	27 497		27 497
Créances autres (3)	7 647		7 647
Valeurs mobilières de placement	153 107		153 107
Disponibilités	166 934		166 934
TOTAL II	355 185		355 185
TOTAL GENERAL (I + II)	382 237	18 973	363 264

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	5 000
Réserve légale	500
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	181 200
Résultat de l'exercice	58 485
TOTAL I	245 185
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	40 667
Fournisseurs et comptes rattachés	37 996
Autres dettes	39 416
TOTAL III	118 079
TOTAL GENERAL (I + II + III)	363 264

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	18 213	1 532		19 745	
Matériel de transport	3 824	7 511	5 080	6 255	
TOTAL rubrique I	22 037	9 043	5 080	26 000	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	15 244	2 098		17 342
Matériel de transport	1 494	1 806	1 668	1 632
TOTAL rubrique II	16 738	3 904	1 668	18 974

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

NATURE DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES VIRÉES DE POSTE À POSTE, MISES HORS SERVICE OU RÉINTÉGRÉES DANS LE PATRIMOINE PRIVÉ	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
1 TRAFIC	2 235	1 551	684	0
2 TUCSON	2 845	117	2 728	18 500
TOTAL	5 080	1 668	3 412	18 500

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	67 524
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	15 541

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel		1,00
-----------------------------	--	------

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	351 736
TOTAL 1	351 736

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	68 739
TOTAL 3	68 739

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	282 997
---	---------

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE	282 997
-------------------------------------	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	☒
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE	351 736
Effectifs au sens de la CVAE	1,00
Période de référence	du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10%
DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500
---	--------------------------------	--	----------------------------------

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	MADAME		
Nom et prénom	SLIWKA CAROLINE	Nom marital	BOBLENZ
Nombre de parts ou d'actions	500	Pourcentage de détention	100,00%
1 Date de naissance	05/12/1980	Pays de naissance	POLOGNE
Code postal de naissance	99	Commune de naissance	WALBRZYCH
Numéro, type et nom de voie	21 RUE JEAN MOULIN		
Code postal	42270	Ville	ST PRIEST EN JAREZ

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant
de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant
de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



1 - RÉDUCTION ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

1.1 CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt 1	VEL	Montant	398
------------------	-----	---------	-----

Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros
Siret : 824 342 828 00012

~~~~~

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le 15 MAI 2024

*Certifié exact & conforme à l'original par la Présidente.*  
*E. Guinant*  
**A2 Conseil**  
Sas au capital de 5000 €  
3, rue du Maréchal Leclerc  
42580 L'ETRAT  
Tél. 09 83 28 18 71  
SIRET: 824 342 828 00012 APE 6419Z

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

## RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

J'ai l'honneur de présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice social clos le 31/12/2023 ainsi que les comptes dudit exercice, et de soumettre ceux-ci à approbation après examen.

L'exercice comprend une période de douze mois du 01/01/2023 au 31/12/2023.

#### Méthodes d'évaluation :

Je précise que les comptes annuels ont été établis selon les usages professionnels en vigueur, et notamment les dernières modifications législatives.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes ont été arrêtées en fonction du nouveau plan comptable.

## COMPTE RENDU DE GESTION DE LA GERANCE AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE 2022 ECOULE

S'agissant d'une Société par actions simplifiée, j'indique ci-après les principaux chiffres au Bilan :

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION..... 352 518

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....295 492

RESULTAT D'EXPLOITATION ( Profit )      57 026

La Dotation aux Amortissements a été de : 3 903 Euro

Les Produits Financiers ont été de                      1 037

Les Produits Exceptionnels ont été                      18 500

Les Charges Financières ont été de                      895

Les Charges Exceptionnelles ont été de                      3 447

RESULTAT FISCAL ( Profit )      58 484

### EVOLUTIONS PREVISIBLES :

Cet exercice reste tout à fait satisfaisant bien qu'en retrait par rapport aux exercices précédents. L'engouement connu post Covid s'est essoufflé au second semestre 2022 couplé à la hausse des taux qui a clairement compliqué l'accès au crédit et ralenti les acquéreurs dans leur projet. Les taux n'ont cessé d'augmenter durant 2023 et les banques ont durci leurs conditions d'octroi de prêt.

### AFFECTATION DES RESULTATS :

Je propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de 58 484,53 euros de la manière suivante :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, une somme de ..... 40 000,00 €
- Et le solde en autres réserves soit ..... 18 484,53 €

Total égal au bénéfice de l'exercice, soit ..... 58 484,53 €

### REMUNERATION DE LA GERANCE :

Expérience faite des premiers exercices, je propose de maintenir ma rémunération à 2 000 Euros net par mois au titre de mon indemnité de présidence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## EVENEMENTS IMPORTANTS AYANT EU LIEU ENTRE LA CLOTURE

### DU BILAN ET LA TENUE DE L'ASSEMBLEE :

Un clair ralentissement du marché s'est poursuivi en 2023.

Les partenaires bancaires ont nettement freiné leur production de prêts immobiliers. La hausse des taux et le respect du taux d'usure nous ont compliqué la validation des dossiers. Depuis début 2024, les taux de crédit semblent repartir à la baisse et les banques sont plus désireuses de prêter. Cependant, l'effet sur le marché de l'immobilier ne se fera ressentir qu'avec du décalage, souhaitons le en 2025.

Quelques mouvements au sein de l'équipe en ce début d'année 2024. Hervé AGUERO a cessé son activité au sein de l'agence et Emma LARGIER est venue rejoindre l'équipe en qualité d'agent commercial. Les logiciels métiers ont également évolué dans un souci permanent de professionnalisation de notre démarche.

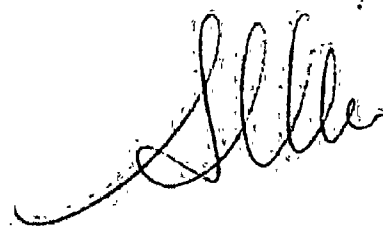
### RECHERCHE :

Aucun crédit particulier n'a été affecté à la recherche.

### RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE :

Les projets de résolutions correspondent aux propositions.

Mme SLIWKA Caroline,  
La Présidente,



Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

42 580 L'ETRAT

Capital de 5 000 Euros

Siret : 824 342 828 00012

Certificat exact - conforme  
à l'original pour la  
Présidente.

*[Signature]*

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 15 MAI 2024**

**A2 Conseil**  
Sas au capital de 5000 €  
3 rue du Maréchal Leclerc  
42580 L'ETRAT  
Tél. 09 83 28 18 71  
SIRET. 824 342 828 00012 APE 6419Z

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,  
Le quinze MAI,  
A quatorze Heures  
Au Siège Social,**

**Madame SLIWKA Caroline,**

**Née le 05 Décembre 1980 à WALBRZYCH (POLOGNE)  
Demeurant : 21, Rue Jean MOULIN 42 270 St PRIEST en Jarez**

**Propriétaire de la totalité des 500 Actions de 10 euros composant le capital social de la société A2 Conseil.**

**Associé unique et Présidente de ladite Société.**

**I – A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Présidente de la Société Madame Caroline SLIWKA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II – A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation des Résultats de l'exercice 2023,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

**PREMIERE DECISION :**

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

### **DEUXIEME DECISION :**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 58 484,53 euros de la manière suivante :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, une somme de ..... 40 000,00 €
- Et le solde en autres réserves soit ..... 18 484,53 €

**Total égal au bénéfice de l'exercice, soit ..... 58 484,53 €**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 mai 2024.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax » de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 15 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre du premier exercice ont été les suivants :

| Distributions globales mises en paiement |                                                                                     |                                                                                 |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Date de l'Assemblée                      | Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI | Éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI |
| 14 juin 2018                             | 0 €                                                                                 | 18 783,81 €                                                                     |
| 14 juin 2019                             | 0 €                                                                                 | 35 763,02 €                                                                     |
| 15 juin 2020                             | 0 €                                                                                 | 15 000,00 €                                                                     |
| 15 avril 2021                            | 0 €                                                                                 | 40 000,00 €                                                                     |
| 15 avril 2022                            | 0 €                                                                                 | 45 000,00 €                                                                     |
| 15 avril 2023                            | 0 €                                                                                 | 45 000,00 €                                                                     |

- **TROISIEME RESOLUTION :**

L'associé unique déclare que la convention suivante visée à l'article L. 223-19 du code de commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé, savoir :

Nature et modalités de la convention : bail de location de garage

La location du garage sis à : rue Emile Roux 42 270 St Priest en Jarez appartenant à M & Mme BOBLENZ Tommy s'est élevée, sur l'exercice, à un montant de 1 080 € HT.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs visées à l'article L. 223-19 du code de commerce qui se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé sont portées au registre des décisions de l'associé unique, savoir :

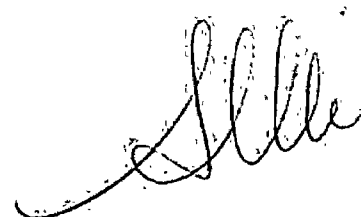
Nature et modalités de la convention : compte courant

A la clôture de l'exercice le compte courant de Madame SLIWKA Caroline présente un solde positif de 368,15 €.

Ce compte courant n'a pas été rémunéré.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Mme SLIWKA Caroline



**SAS A2 Conseil**

Siège Social :

3, rue du Maréchal Leclerc

**42 580 L'ETRAT**

Capital de 5 000 Euros

Siret : 824 342 828 00012

~~~~~

*Certificat exact et conforme
par l'original par la
Présidente*

E. Schmitt

A2 Conseil
Sas au capital de 5000 €
3 rue du Maréchal Leclerc
42580 L'ETRAT
Tél. 09 83 28 18 71
SIRET. 824 342 828 00012 APE 6419Z

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le 15 MAI à 14 Heures

LISTE DES RESOLUTIONS SOUMISES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STATUTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

- PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

- DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 58 484,53 euros de la manière suivante :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, une somme de 40 000,00 €
- Et le solde en autres réserves soit 18 484,53 €

Total égal au bénéfice de l'exercice, soit 58 484,53 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 mai 2024.

- TROISIEME RESOLUTION :

L'associé unique déclare que la convention suivante visée à l'article L. 223-19 du code de commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé, savoir :

Nature et modalités de la convention : bail de location de garage

La location du garage sis à : rue Emile Roux 42 270 St Priest en Jarez appartenant à M & Mme BOBLLENZ Tommy s'est élevée, sur l'exercice, à un montant de 1 080 € HT.

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs visées à l'article L. 223-19 du code de commerce qui se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé sont portées au registre des décisions de l'associé unique, savoir :

Nature et modalités de la convention : compte courant

A la clôture de l'exercice le compte courant de Madame SLIWKA Caroline présente un solde positif de 368,15 €.

Ce compte courant n'a pas été rémunéré.

SLIWKA Caroline
Gérante

**Mme SLIWKA Caroline,
La Gérante,**

